



Les enjeux épistémologiques et didactiques d'une grammaire arabe fondée sur corpus

Catherine Pinon

► To cite this version:

Catherine Pinon. Les enjeux épistémologiques et didactiques d'une grammaire arabe fondée sur corpus.
Teddy Arnavielle. Voyages grammairiens, L'Harmattan, 2012, 978-2-296-99356-3. hal-01946380

HAL Id: hal-01946380

<https://hal.science/hal-01946380>

Submitted on 6 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les enjeux épistémologiques et didactiques d'une grammaire arabe fondée sur corpus

Catherine Pinon (IREMAM / Université de Provence)

L'enseignement de l'arabe tient une place particulière en France : dès l'école primaire, les enfants peuvent apprendre cette langue et poursuivre leur apprentissage au collège, au lycée puis dans le supérieur en choisissant l'arabe comme première, deuxième ou troisième langue vivante. Les concours de recrutement¹ de l'agrégation et du CAPES fournissent un corps enseignant qualifié à tous les niveaux. Cependant, en dépit de la qualité de la formation des enseignants que commandent ces concours, force est de constater que les méthodes d'enseignement de la langue arabe, et plus précisément de sa grammaire, pourraient être plus performantes.

Spontanément, nous serions peut-être tentés d'opposer une « grammaire savante » à une « grammaire scolaire », la première exhaustive, la seconde plutôt vulgarisée. Mais il nous semble important, au contraire, et à tous les niveaux de l'enseignement, de tendre vers une grammaire raisonnée qui soit claire sans prendre trop de raccourcis. En deux mots, que ce soit au collège ou à l'université, il nous semble important d'enseigner une grammaire réaliste. Or, lorsque nous apprenions la langue arabe, et plus encore maintenant que nous l'enseignons, nous avons constaté un manque d'outils adéquats à la langue enseignée. Par adéquats, nous entendons des outils faisant montre d'un certain réalisme linguistique tout en expliquant les faits avec rigueur. En effet, si nous trouvons des grammaires d'arabe classique rigoureuses, rares sont celles qui traitent de l'arabe moderne et qui conservent cette rigueur. La question de la grammaire est bien évidemment liée à celle de la langue que l'on veut enseigner. L'arabe connaissant différents états et différentes variétés, une confusion apparaît très souvent entre la langue que l'on prétend enseigner (en général l'arabe standard moderne), et la langue que l'on enseigne réellement.

Étudier la forme des grammaires, nous entendons par là les choix terminologiques qui y sont opérés ou encore le type d'exemples cités, permet d'atteindre le discours qui est tenu sur la langue. Lorsque l'on s'attache à déduire le point de vue du grammairien sur la langue et le contenu, c'est-à-dire le savoir linguistique qu'il veut transmettre, on touche au véritable enjeu d'une grammaire. La démarche que nous nous proposons de suivre consistera donc à partir de la forme des grammaires portant sur la langue arabe pour en étudier le point de vue sur la langue. De là, nous pourrions déceler les principaux défauts propres aux grammaires de l'arabe moderne. Une fois ces lacunes ciblées, nous adopterons la démarche inverse : définir quels sont les besoins que doivent combler une nouvelle grammaire, afin d'opérer des choix formels et méthodologiques judicieux. Nous présenterons alors le projet d'établir une grammaire arabe réaliste à partir d'un corpus, en démontrant ce que ce projet a de nécessaire tant au niveau épistémologique que didactique.

Quelques spécificités de la langue arabe

L'arabe est une langue à laquelle on colle beaucoup d'étiquettes : classique, moderne, coranique, standard, de presse, littéraire, dialectal, *etc.* Ces étiquettes mélangent à la fois des états de la langue (classique/moderne), des genres (littéraire/de presse) et des variétés (dialectal/standard). Ici, nous emploierons le terme d'arabe "littéral", une variété quasi-strictement écrite de l'arabe. Il s'agit de la langue officielle de 22 pays représentant près de 300 millions de locuteurs. Pourtant, ce n'est la langue maternelle de personne. Il s'agit là d'un premier paradoxe fort problématique auquel sont confrontés les enseignants. Les arabophones ont pour langue maternelle les dialectes arabes, mais en aucun cas cet arabe littéral que l'on enseigne dans les écoles ou à l'université, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du monde arabe.

L'arabe littéral est réservé à des contextes de production bien spécifiques : la littérature contemporaine, la presse, les écrits administratifs, *grosso modo* tout ce qui revêt un caractère officiel. Ces contextes de production sont rarement spontanés et très souvent monologiques : l'arabe littéral est une langue avant tout de communication écrite. Quand il est employé à l'oral, c'est presque exclusivement dans une situation d'oralisation de l'écrit. Le journal télévisé en est un bon exemple : formellement, il s'agit de l'oral, puisque le présentateur parle, mais concrètement, il s'agit de l'écrit oralisé, car il ne fait que lire son communiqué ou son prompteur. Que l'arabe littéral s'utilise majoritairement à l'écrit n'empêche pas son évolution : il s'agit d'une véritable langue vivante.

Ainsi, l'arabe littéral qui est employé à l'heure actuelle dans des contextes bien définis, est une langue dont l'analyse s'avère souvent délicate pour le linguiste. Nous pouvons évoquer ici deux raisons principales, qui font de l'arabe une langue doublement pluriglossique. L'arabe connaît ce que l'on pourrait appeler une *pluriglossie diachronique* : des états antérieurs, propres à la langue classique, y survivent en des proportions assez conséquentes pour faire partie intégrante de la langue moderne. L'arabe connaît en même temps ce que l'on pourrait nommer une *pluriglossie diatopique* : la répartition du domaine arabe sur un vaste territoire où se parlent d'autres langues et surtout de nombreux dialectes arabes contribue à enrichir le nombre de ses variétés. L'arabe utilisé actuellement contient donc tout à la fois des tournures classiques vieilles de centaines d'années et des tournures toutes nouvelles et perpétuellement renouvelées, comme c'est le cas pour toute langue vivante. Il est aussi influencé par les différents dialectes parlés dans le monde arabe, ainsi que par les langues étrangères voisines ou présentes dans le monde arabe, et les langues que d'aucuns qualifient de "dominantes" (l'anglais et le français principalement). La répartition entre variété écrite et variété orale apporte une nouvelle "dichotomie" (sans en être vraiment une) : à l'oral, c'est très majoritairement le dialecte qui est utilisé alors qu'à l'écrit, il s'agit plus souvent de l'arabe littéral². Ainsi, dans la langue arabe, états et variétés se mêlent en un *continuum* plus ou moins homogène. Ceci fait de l'arabe littéral une réalité difficilement appréhendable par le linguiste et un objet

d'étude qui soulève de nombreuses questions d'ordre méthodologique.

Un dernier point que nous devons mentionner à propos de la langue arabe, c'est que sa haute sacralisation a joué en sa défaveur en tant qu'objet d'étude. Chacun sait que l'arabe est une langue sacrée pour les musulmans. Pour des raisons théologiques, il existe une *doxa* très présente à l'esprit des arabophones (musulmans en particulier, mais pas seulement) selon laquelle la langue du Coran serait parfaite et immuable. De fait, les individus ne parleraient qu'une *dégradation* de la langue classique, pour reprendre le terme utilisé par les grammairiens arabes³. Ceci explique, notamment, la paucité des études sur les évolutions de l'arabe moderne de la part des linguistes arabes, évolutions que l'on refuse souvent de prendre en compte soit parce que l'on considère que la langue n'évolue pas, soit parce que l'on considère que ces évolutions ne sont que des "dégradations" de la langue pure ou qu'elles sont tout simplement insignifiantes. Ce jugement explique aussi le manque de considération dont pâtissent les dialectes, qui seraient des "abâtardissements" de la langue arabe "classique". Bien évidemment, ce point de vue ne tient pas au regard de l'histoire de la langue, mais il s'avère que bon nombre de dialectophones ont le sentiment de ne pas parler une vraie langue qui posséderait son propre lexique et sa propre grammaire, et que beaucoup de dialectes ne sont toujours pas écrits. Rappelons aussi qu'à ce jour, pour ces mêmes raisons, il n'existe encore aucun dictionnaire historique de la langue arabe.

A cette *sacralisation théologique* de la langue, on peut ajouter une *sacralisation idéologique*. En effet, au XX^e siècle, un certain nationalisme arabe, plus fantasmé que réel, a fait de cette langue son instrument, renforçant son statut intouchable.

Il est important de comprendre que le problème propre à la langue arabe n'est pas que différents états et variétés coexistent, mais qu'une variété, qui n'est pour ainsi dire jamais utilisée en situation de communication réelle, ait un statut idéologique qui écrase l'autre, ou plutôt devrait-on dire les autres, ces dialectes parlés par tous les arabophones. Cette situation a de fâcheuses conséquences qui empêchent de prendre l'arabe littéral pour ce qu'il est : une langue vivante qui évolue en s'enrichissant au contact d'autres langues et en fonction du développement des contextes de production, sans arrêt renouvelés avec les nouveaux moyens de communication, mais une langue d'apprentissage qui n'est jamais langue maternelle. Il en découle ce que l'on appelle, à la suite de Einar Haugen et de Louis-Jean Calvet⁴, la *schizoglossie* ou encore *schizophrénie de l'arabe*. On entend par là le fait de prétendre parler une langue que personne ne parle, ou de prétendre ne pas parler ce que l'on parle en fait. D'aucuns vous diront (en dialecte) qu'ils parlent l'arabe classique (couramment), estimant qu'il s'agit de leur langue maternelle.

Voilà quelques points qui permettent de situer la langue arabe dans ce qu'elle a d'original, qui en font une langue très intéressante à étudier et à enseigner, très riche mais aussi délicate à appréhender pour le linguiste. Toutes ces questions sont fondamentales pour qui veut produire une grammaire de l'arabe.

La tradition grammaticale arabe

La tradition grammaticale arabe a plus de 1200 ans, mais elle influence toujours largement les travaux des linguistes et grammairiens. Nous nous intéressons ici aux grammaires occidentales portant sur l'arabe en tant que langue étrangère, mais devons rappeler les liens que ces dernières entretiennent avec les grammaires arabes traditionnelles car les auteurs de grammaire se sont très fortement inspirés des grammairiens arabes et de leur méthode. L'étude d'une quarantaine de titres occidentaux⁵ parus entre 1810 et 2008 nous permet de dégager les caractéristiques du genre « grammaire arabe » et d'y entrevoir l'influence de la grammaire arabe traditionnelle.

Les plus anciens grammairiens, souvent persans d'origine, vécurent à partir du II-III^e siècle de l'hégire, c'est-à-dire au VIII-IX^e siècle de notre ère. Beaucoup n'étaient pas de langue maternelle arabe. Leur méthode consistait à "décrire" la langue du Coran et de la poésie ancestrale⁶. Ainsi, la langue dont ils élaboraient la grammaire n'était parlée par personne, déjà à l'époque : elle survivait dans ces productions littéraires, mais la population, elle, parlait le dialecte.

Qui étudie les grammaires arabes anciennes est souvent frappé par leur permissivité : l'expression *yağūz al-wağhāni*, littéralement "les deux manières de dire sont autorisées" (nous pourrions traduire par « tout est permis »), apparaît fréquemment. A l'époque, le souci d'embrasser les différentes manières de dire les choses, sans en choisir une seule, était réel. Les exemples étaient tirés du "corpus des grammairiens arabes" : le Coran, la poésie archaïque et le soi-disant parler des Bédouins d'Arabie⁷. On constate aussi une propension à discuter de points qui ont soulevé la discorde entre des générations de grammairiens, jusqu'à nos jours : à quelle catégorie du discours doit être rattaché tel mot ? Quelle est l'origine de cette locution ? Quelle désinence casuelle doit être utilisée dans telle phrase, *etc.* ? Toutes les possibilités sont émises, défendues et justifiées, à tel point que le lecteur finit par se demander quel est l'intérêt concret de la chose. Des ouvrages entièrement consacrés aux controverses grammaticales ont ainsi vu le jour, tentant de reclasser ces différents avis.

La caractéristique la plus frappante concernant les grammaires arabes, encore aujourd'hui, c'est qu'elles sont formées par un processus d'*accrétion* consistant en la reprise textuelle, reformulée ou commentée, du même contenu et de la même forme. Au fil du temps, la matière est devenue considérable : à côté des véritables sommes grammaticales engendrées, il existe depuis longtemps des résumés et des abrégés. De fait, si ces grammaires, qui forgent une langue arabe classique à mesure qu'elles sont élaborées, ont un contenu très riche et sont bien organisées au niveau de la forme, elles nécessitent une solide formation et une bonne dose de courage pour y accéder. Il fallait donc simplifier la grammaire arabe. Au XIX^e siècle, des intellectuels arabes ont entrepris ce travail de "simplification", voire de "nettoyage". En fait, il s'agissait, à partir de la multiplicité des possibilités offertes dans les grammaires traditionnelles, de ne conserver qu'une seule manière de dire les choses. On créait ainsi une règle simple et ne souffrant pas

d'exceptions, pratique à enseigner. Rappelons le contexte de renaissance intellectuelle de l'époque, où la diffusion de l'enseignement nécessitait la création d'outils adéquats : la vulgarisation de la grammaire était une condition *sine qua non* à sa large diffusion. Ces grammaires, comme le *Ġāmi' ad-durūs al-'arabiyya* d'Al-Ġalāyīnī (m. en 1944), servent toujours de base aux auteurs occidentaux de grammaires qui sont de plus en plus rares à pratiquer les grammaires arabes classiques. Mais la langue décrite dans ces grammaires n'a jamais existé. Il s'agit d'une *sui-langue*⁸ arabe classique, une langue dont la grammaire a été élaborée successivement, d'un auteur à un autre, pour être enseignée facilement. C'est un artefact de langue arabe sans lien avec une réelle pratique de la langue.

Enfin, il convient aussi de rappeler que la culture arabe laisse une grande place à la transmission du savoir, aux compilations. Ce qui serait considéré par les Occidentaux comme du plagiat n'en est pas pour les Arabes. Choisir et agencer ce qui doit être transmis des prédécesseurs, voilà le principal rôle échu aux compilateurs arabes. Quoi qu'il en soit, le fait de décrire une langue qui n'est pas parlée a des effets pervers : concrètement, le fait de ne pas pouvoir opposer de démenti aux spéculations implique une certaine tendance à prendre ses intuitions sur la langue pour des réalités. D'un autre côté, cette langue n'évoluant pas, dans l'esprit de beaucoup, à quoi bon se confronter aux textes pour élaborer une grammaire ? Encore aujourd'hui, de véritables grammaires d'arabe moderne peinent à voir le jour, en partie du fait du poids de la tradition grammaticale arabe.

Les grammaires d'arabe moderne

Nous possédons de très bonnes grammaires d'arabe "classique", qui reprennent la méthode et les exemples des grammairiens arabes. Nous ne pouvons pas en dire autant des grammaires d'arabe moderne, malgré l'affichage criard dès la couverture de « grammaire de l'arabe moderne ». Ce sont ces dernières dont nous allons ici analyser le contenu. L'évolution de la langue arabe, quoi qu'on en pense, est un fait. Que l'usage actuel de l'arabe, même s'il en conserve quelques aspects, ne soit plus le même qu'au Moyen-Âge, est un fait objectif. Qu'est-ce qui s'oppose alors à la constitution de "bonnes grammaires" ? Comment expliquer cette profusion de grammaires classiques maquillées de modernité ? Car il s'agit bien de "publicité mensongère" : la plupart des ouvrages récents intitulés "grammaire de l'arabe moderne" (ou portant un titre approchant) n'en sont pas. Si ce titre accrocheur fait vendre, il ne trompe que l'usager. À nous de soulever ici les insuffisances de ces grammaires.

Cette "mode" des prétendues grammaires arabes s'explique pour différentes raisons. Pour les grammaires élémentaires, qui foisonnent depuis quelques années, où tout un chacun s'est inventé spécialiste du domaine arabe, reprendre cette grammaire simplifiée est pratique. Lorsque l'on enseigne une langue, il est plus commode de dire aux étudiants : « voici la règle, elle ne connaît pas d'exceptions » que « vous pouvez exprimer cela de cette manière, d'une autre ou encore d'une troisième. » Le problème

majeur, c'est que nous nous sommes perdus en route : cette grammaire scolaire est devenue une fin en soi. Le but n'est plus d'apprendre l'arabe, une langue vivante, mais de connaître sur le bout des doigts cette grammaire arbitraire. Le fantasme d'une langue arabe monochrome est devenu réalité dans l'esprit de nombreux professeurs de langue. Finie la diversité inhérente à toute langue vivante, qui témoigne de sa vivacité et de sa richesse : nous tenons une langue parfaite, qui reflète à tous les échelons la perfection du modèle initial, le Coran "parfait" à la langue sacro-sainte et au style "inimitable"⁹. Cette position n'est même pas tenable au niveau pédagogique : un arabophone¹⁰, produisant un énoncé tout à fait convenable, sera sanctionné parce qu'il contrevient à une règle édictée sur on ne sait quel critère, il y a des décennies ou des siècles de cela. Est-ce que ce sont les élèves qui doivent respecter ce canon grammatical, ou bien la grammaire qui doit se conformer aux usages réels des locuteurs réels ? Il semble capital, dans une optique d'enseignement, de passer d'une grammaire comprise comme la somme des connaissances sur la langue à une grammaire vue comme la somme des usages de la langue. Il faut admettre qu'il n'est jamais aisé de choisir les usages qui figureront dans une grammaire : tel trait est-il idiolectal, dialectal, régional, ou ressortissant à un niveau trop soutenu ou trop relâché de la langue pour pouvoir figurer dans une grammaire ? La difficulté ne doit tout de même pas empêcher de tendre vers un maximum de réalisme.

Si nous regardons dans le détail ces grammaires de l'arabe moderne, on constate tout d'abord un écart conséquent au niveau de la rigueur scientifique et de l'honnêteté intellectuelle. Les ouvrages les moins bons ne font que reprendre d'autres plus anciens, en changeant certains mots dans les exemples. On remplace *cheval* par *avion* et on obtient une grammaire moderne. Nous ne nous étendrons pas sur ce type d'ouvrages qui n'ont de grammaire que le titre. Dans les grammaires élémentaires, les plus nombreuses, qui ne sont bien souvent en réalité que des fiches de cours pour les débutants en langue, la morphologie et la conjugaison sont abondamment décrites au détriment de la syntaxe. Encore une fois, l'explication doit tout au principe de facilité : la conjugaison arabe est somme toute assez simple et très régulière ; le système de formation des mots par dérivation¹¹ permet quant à lui d'atteindre une certaine régularité dans la morphologie lexicale. Si morphologie et conjugaison tiennent une large place dans ces grammaires, la syntaxe en revanche fait cruellement défaut.

De fait, le principal problème posé par ces grammaires est leur inadéquation descriptive. Génération après génération, les auteurs de grammaire reprennent des traits désormais disparus et omettent l'intégration de faits plus ou moins nouveaux, mais qui n'ont encore jamais figuré dans les grammaires. Trouverait-on par exemple réaliste de découvrir, dans une grammaire élémentaire du français tel qu'il se parle actuellement, la mention de "moult" comme adverbe d'intensité ? Chacun admettra facilement que "moult" est désuet. Pour donner un exemple propre à la syntaxe de l'arabe, prenons l'ordre des mots dans la phrase. Il s'avère en réalité beaucoup plus libre que ce qui est permis par les grammaires où l'on s'évertue encore à imposer l'ordre Verbe-Sujet-Objet comme étant le seul autorisé (exception faite des

structures syntaxiques commandant l'inversion du verbe et du sujet). Les titres d'articles de presse, notamment, sont systématiquement dans l'ordre Sujet-Verbe-Objet. Se priver de présenter les cas où cet ordre est utilisé revient à négliger l'aspect sémantique véhiculé par ce changement syntaxique. Car, lorsque l'on commence une phrase par un "sujet", on tombe en arabe dans la structure thématique qui met l'accent non sur l'action exprimée par un éventuel verbe présent dans la phrase, mais sur l'agent comme ayant une caractéristique particulière¹². Ignorer cette possibilité, c'est bannir la production du sens au profit de la seule "syntaxe toute puissante". Or, dans les cours d'arabe, force est de constater que bien des enseignants focalisent sur cette syntaxe canonique en éludant totalement l'aspect sémantique, pourtant fondamental, produit par les différents agencements possibles des constituants de la phrase. Ceci n'est pas sans créer des situations de tension au sein du cours, car ces mêmes enseignants auront tendance à expliquer tout structure "contrevenante" comme étant tout simplement fautive, pour évacuer la discussion. Mais un étudiant qui feuillette la presse et remarque que l'ordre des mots est systématiquement inversé en titre ne sera pas satisfait de cette réponse, qui n'en est pas une : là où il attend une réelle explication, on lui oppose un "dogme"¹³.

C'est au niveau de la méthode que ces grammaires pèchent : leurs auteurs reproduisent des idées sur la langue, mais ne regardent pas ce qu'il en est réellement dans les textes. Ils évacuent totalement l'aspect explicatif fondamental en didactique¹⁴ de leurs travaux et ne se fondent pas non plus sur la statistique, sur la fréquence des mots et de leur agencement, pour sélectionner les traits qu'ils devraient mentionner dans leurs grammaires. Manque d'explication et absence de sélection raisonnée des informations figurant dans la grammaire, voilà les principales lacunes des grammaires de l'arabe moderne. Certains linguistes ont tenté de le pallier en fondant leurs grammaires sur des corpus.

Un projet : une grammaire arabe réaliste

Nous souhaiterions terminer cet exposé sur le projet d'une grammaire arabe réaliste. Nous avons montré que la reproduction non raisonnée des grammaires anciennes perd son sens lorsque l'on prétend traiter de l'arabe moderne, et a pour principale conséquence une inadéquation descriptive qui nuit considérablement à l'efficacité de l'enseignement d'une langue vivante étrangère. L'idée de se fonder sur des textes pour décrire au mieux les productions langagières réelles n'est pas nouvelle. Nous pouvons citer par exemple Auguste Périer, qui expose les raisons qui l'ont poussé à composer sa *Nouvelle grammaire arabe*, en 1911 :

« Il n'est pas rare, d'ailleurs, que les règles données jusqu'à ce jour sur tel ou tel point par les grammairiens, soient en opposition avec la syntaxe des meilleurs écrivains. "Une grammaire faite d'après les auteurs, nous écrivait le savant Père Louis Cheikho, nous débarrasserait d'une foule d'inexactitudes que les grammairiens colportent depuis des

siècles... les grammairiens poussent parfois la subtilité jusqu'au ridicule, et les meilleurs auteurs leur donnent en plus d'un endroit un démenti formel.” »

Cent ans plus tard, ce constat clairement énoncé est toujours d'actualité.

Faire la grammaire d'une langue implique d'abord de définir cette langue. Nous avons vu que définir la langue arabe n'est pas aisé, car aux réalités linguistiques se mêlent des facteurs idéologiques d'un certain poids. Considérons l'arabe littéral pour ce qu'il est : une langue vivante, utilisée principalement à l'écrit, dans des contextes particuliers mais de plus en plus élargis¹⁵. Bien souvent, les grammairiens ne s'intéressent qu'à la langue de la littérature, parce que les écrivains sont censés bien écrire (nous retrouvons ici une idée très prégnante en grammaire arabe : que tel dialecte, ou telle variété, se rapproche de l'arabe classique davantage qu'une autre). Nous touchons là à la question de la norme linguistique. Sur quels critères peut-on juger qu'un emploi de la langue est “bon” ou “mauvais” ? Pourquoi penser que les romanciers écrivent mieux que les journalistes ? Les critiques à l'encontre de ces derniers sont nombreuses, or de récentes études ont montré que les journalistes étaient à maints égards conservateurs¹⁶. Mais poussons la réflexion plus loin : pourquoi ne retenir que des écrits produits dans un contexte “institutionnel” ? La littérature et la presse ne sont pas les seuls lieux où s'épanouit la langue arabe. Avec le développement d'Internet et des divers médias couvrant l'ensemble du monde arabe, nous pouvons lire, sur les blogs ou les forums, que de nombreux Arabes utilisent une langue qui n'est pas leur dialecte, pour pouvoir être compris par tous. N'est-ce pas là la “véritable” langue arabe moderne vivante ?

La question centrale revient donc à définir le corpus sur lequel se fonder pour bâtir une grammaire de cet arabe multiple. La description de quelques travaux récents peut nous aider, encore une fois, à cerner les principales lacunes du genre. La grammaire traitant d'arabe moderne la plus sérieuse à nos yeux, celle de Badawi, Carter et Gully, datant de 2004, repose sur un vaste corpus d'arabe écrit. Ils définissent cet arabe écrit comme étant, théoriquement, tout écrit arabe, du graffiti aux textes littéraires de bonne tenue. Ce sont les premiers à proposer un corpus si vaste, qui brise les frontières génériques et qui s'affranchit de jugements de valeurs sur la langue. On quitte la grammaire normative au profit d'une grammaire à tendance plutôt descriptive. D'autres grammaires sur corpus existent, mais restreignent leurs sources soit à la littérature, soit à la presse. Le principal défaut de ces grammaires fondées sur corpus, même si dans l'histoire du genre et de la discipline elles constituent une étape majeure, va être l'éclatement des catégories. On peut leur reprocher à la fois de rester “prisonnières”, dans leur plan, des grammaires classiques, mais aussi de multiplier les chapitres et de disperser les informations. Prenons l'exemple de la voix passive : en arabe classique, le passif est vocalique. C'est l'apophonie qui permet de passer de la forme active à la forme passive. Mais il existe aussi un passif de type périphrastique à l'image du français : “l'inauguration du salon a eu lieu” correspondant à la voix passive stricte “le salon a été inauguré”. On souhaiterait en toute logique, en tant qu'usager,

trouver ces deux types de passif au même endroit. Or, ils sont séparés et figurent dans deux chapitres différents : l'usage "moderne" n'a pas été intégré et mélangé à l'usage "classique". C'est pour nous le défaut majeur de ces grammaires, mais il est certain qu'il se réduira au fur et à mesure que de telles grammaires seront composées et utilisées.

Un autre manque peut être signalé, c'est l'insuffisance des *explications*. Si les grammaires arabes étaient jusque là majoritairement normatives et prescriptives, les grammaires fondées sur corpus prétendent au "pur" descriptivisme¹⁷. Ceci ne s'explique par uniquement par un principe de réaction, mais est aussi induit par la méthodologie du travail sur corpus : accaparé par la constitution du corpus puis par le traitement de la masse toujours croissante des informations recueillies, le linguiste se cantonne à un travail de classification des phénomènes observés. Pour qu'une grammaire soit complète, particulièrement dans l'optique de l'enseignement de l'arabe langue étrangère, nous pensons qu'il faudrait y ajouter une dimension explicative qui dépasserait la simple typologie des faits langagiers. Dans l'idéal d'ailleurs, les exemples seraient référencés et présentés dans un contexte élargi, quand cela est nécessaire (au-delà du simple syntagme ou de la simple phrase). La dimension textuelle devrait davantage être prise en compte pour aboutir à une grammaire des textes qui permettrait d'aborder des phénomènes syntaxiques souvent absents des grammaires, puisque prégnants à un niveau supérieur à la phrase.

Pour finir, nous souhaiterions ajouter que la linguistique de corpus, en tant que méthodologie, non pas comme une fin en soi, nous semble être une réponse appropriée pour impulser un renouveau au sein du genre "grammaire arabe". Tentons brièvement d'esquisser un corpus idéal, sans perdre de vue que l'élaboration d'une grammaire exhaustive nécessiterait un travail d'équipe. Il faudrait regrouper des textes provenant de l'ensemble du monde arabe : Maghreb, Moyen-Orient, Péninsule arabique, *etc.* mais aussi de l'extérieur du monde arabe (journaux internationaux publiés à l'étranger, *etc.*). Actuellement, la plupart des sources provient d'Égypte, mais il semble important d'élargir aux autres pays arabes. Il faudrait aussi des textes appartenant à différents genres et discours : presse et littérature ne nous semblent plus suffisants. Enfin, même si l'arabe littéral est principalement un registre écrit, ceci n'exclut pas pour autant de recueillir des données orales ou oralisées (journaux télévisés ou radiodiffusés, films et feuilletons, discours politiques, publicités, *etc.*)¹⁸. Pour trancher entre "moderne" et "contemporain", il faudrait aussi définir clairement des limites temporelles¹⁹.

Bien sûr, constituer un corpus jugé représentatif de l'arabe contemporain n'est pas sans soulever une nouvelle fois la question de la *norme* linguistique. Le projet d'établir une grammaire "descriptive" plus que normative est même intrinsèquement contradictoire. Car, même si l'on s'efforce de ne pas porter de jugement sur la langue, le fait de constituer une grammaire implique l'esquisse d'une norme (si elle n'est pas voulue par les auteurs, elle l'est au moins induite par les utilisateurs). Il faudrait donc penser à redéfinir la notion de *classicisme*, surtout quand elle concerne une langue *contemporaine*. En effet, une telle grammaire,

si elle était utilisée par les enseignants, donnerait naissance à ce que l'on pourrait appeler un "arabe moderne (ou contemporain) classique", c'est-à-dire un état moderne de l'arabe, enseigné dans les classes et devenant par sa diffusion dans le milieu scolaire une référence, une norme pour les locuteurs.

Conclusion

Une grammaire arabe fondée sur un corpus large est une nécessité tout d'abord au niveau épistémologique, parce qu'elle reflète un changement de point de vue sur la langue. On décèle une rupture méthodologique, en quelque sorte, puisque l'on s'attache davantage à étudier la langue arabe pour ce qu'elle est, dans sa diversité, alors que traditionnellement les grammaires de l'arabe reproduisaient un discours normatif assez irréaliste et souvent descriptivement inadéquat. C'est aussi une nécessité au niveau didactique, pour tendre vers un enseignement linguistiquement réaliste et documenté de la langue, qui reposerait sur des outils pertinents. A l'heure actuelle, la plupart des grammaires qui prétendent traiter de l'arabe moderne sont doublement classiques : classiques à la fois dans la langue qu'elles décrivent, cet artefact langagier construit par les générations successives de grammairiens, classiques aussi dans leur forme. Les mêmes exemples sont repris, les mêmes catégories, les mêmes chapitres, la même terminologie, même lorsque celle-ci pose problème. Quelques ouvrages récents répondent aux critères de rigueur et de pertinence que nous avons énoncés et il faut prendre note de leur élaboration. Mais même les grammaires qui traitent réellement de la langue moderne restent trop classiques dans leur forme, dans les explications portées sur les faits ou encore dans les choix terminologiques. Par réaction vis-à-vis des grammaires franchement normatives, elles ont aussi pris le parti d'être "purement descriptives" (si tant est qu'une grammaire puisse l'être). La dimension explicative fait alors défaut. Parions que, dans quelques années, nous aurons entre les mains la grammaire "idéale" qui aura trouvé un équilibre entre une tradition séculaire et une méthodologie critique moderne. Une grammaire dont le but serait avant tout d'expliquer le fonctionnement de la langue et d'illustrer ces explications par des exemples authentiques sélectionnés sur la base des résultats d'une étude minutieuse de la langue.

Mais, au-delà de l'outil, c'est la langue que l'on veut enseigner qui doit être au cœur des préoccupations des didacticiens. Quelle langue arabe veut-on enseigner, et pourquoi ? Doit-on reproduire indéfiniment l'enseignement obsolète d'une langue désuète ou doit-on enseigner et apprendre l'arabe dans le but de communiquer réellement²⁰ ? Pour arriver à un enseignement que nous pourrions qualifier de "sensé" de l'arabe, celui auquel naturellement nous aspirons, il faut qu'un réel travail d'équipe se mette en place entre linguistes et didacticiens : les linguistes afin de décrire et d'expliquer la langue, et surtout de fournir des indications de fréquence sur les faits de langue ; les didacticiens pour faire passer ce savoir de manière souple et pédagogique. Nous pensons qu'il s'agit actuellement du défi majeur auquel fait face la grammaire arabe. Il nous semble même que le renouveau de la grammaire

arabe dans une optique de réalisme linguistique s'avère être l'un des principaux enjeux du développement et de la pérennité de la langue arabe moderne. C'est l'édifice linguistique tout entier qui risque, dans l'état actuel des choses, de souffrir de cet état de fait s'il n'évolue pas favorablement. Ce qui reste certain, c'est qu'il va falloir démolir pour reconstruire.

Bibliographie

Al-Sulaiti, L. et Atwell, E. (2006), « The design of a corpus of contemporary Arabic », *International Journal of Corpus Linguistics*, vol. 11, pp. 135-171. Disponible en ligne : <http://www.comp.leeds.ac.uk/eric/alsulaiti06ijcl.pdf>

Auroux, S. (1998), *La raison, le langage et les normes*. Paris, PUF, collection Sciences, modernités, philosophies.

Badawi, E., Carter, M. et Gully, A. (2004), *Modern Written Arabic. A Comprehensive Grammar*. London/New York, Routledge.

Bohas, G. (2010), « Norme et violation de la norme. L'accord du verbe avec son sujet en arabe standard », *Normes et marginalités à l'épreuve*, sous la direction de N. Abi-Rached, Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 179-188.

Calvet, L.-J. (1999), *Pour une écologie des langues du monde*. Paris, Plon.

Choubachy, C. (2007), *Le sabre et la virgule. La langue du Coran est-elle à l'origine du mal arabe ?* Paris, l'Archipel.

Collectif (2006), *Le centenaire de l'agrégation d'arabe*, actes du colloque tenu à Paris, le 17 et 18 novembre 2006. Disponible en ligne : <http://eduscol.education.fr/cid46082/actes-du-seminaire-national%20le-centenaire-de-l-agregation-d-arabe.html>

Ditters, E. (1990), « Arabic Corpus linguistics in past and present », *Studies in the History of Arabic Grammar II*, éd. K. Versteegh et M. G. Carter, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins publishing company, pp. 129-141.

Fleisch, H. (1963), « Observations sur les études philologiques en arabe classique », *Oriens*, vol. 16, Brill, pp. 134-144.

Imbert, F. (2010), « Enseigner la grammaire arabe à l'université : réforme et devoir de réalisme linguistique », *Enseñanza y aprendizaje de la lengua Árabe, ARABELE2009*, Université de Murcie, pp. 47-62.

Larcher, P. (2010), « *Al-lugha al-fuṣḥâ* : archéologie d'un concept "idéolinguistique" », *REMMM* n° 124, pp. 263-278.

Larcher, P. (2004), « Théologie et philologie dans l'islam médiéval : Relecture d'un texte célèbre de Ibn Fâris (Xe siècle) », *Le discours sur la langue sous les régimes autoritaires, Cahiers de l'ILSL*, Université de Lausanne, n° 17, pp. 101-114.

Larcher, P. (1998), « La linguistique arabe, d'hier à demain : tendances nouvelles de la recherche », *Arabica*, 45/4, pp. 409-429.

Périer, A. (1911), *Nouvelle grammaire arabe*, Paris, Ernest Leroux.

Pinon, C. (2011), « La grammaire arabe : entre théories linguistiques et applications didactiques », *Synergies Monde arabe* n°7, pp. 75-86. Disponible en ligne : <http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Mondearabe7/mondearabe7.html>

Robache, M. (2009), *Les formes augmentées de l'arabe littéraire moderne de presse : une étude statistique et syntaxico-sémantique à travers un corpus de presse*, thèse inédite, Université de Provence.

Sartori, M. (2010), « Pour une approche *relationnelle* de la conditionnelle en arabe littéraire moderne », *Arabica*, 57, pp. 68-98.

¹ Créée en 1906, l'agrégation d'arabe est l'une des plus vieilles agrégations de langue. Le CAPES, désormais lié au Master MEF (Métiers de l'Enseignement et de la Formation), est aussi une exception dans toute l'Europe où la France est le seul pays à proposer l'enseignement de l'arabe dans le primaire et dans le secondaire. Le lecteur désireux de mieux connaître l'histoire du développement de l'enseignement de l'arabe en France, de ses enjeux et de son état actuel, peut se reporter aux actes du centenaire de l'agrégation d'arabe (références en bibliographie), notamment aux articles de Messaoudi, Alain : « Origines et enjeux initiaux de l'agrégation d'arabe », pp. 41-58 ; Halff, Bruno : « Les concours de recrutement du secondaire en arabe », pp. 59-64 ; Deheuvels, Luc-Willy et Dichy, Joseph : « La "masse manquante" : l'offre du service public et les enjeux de l'enseignement de l'arabe en France aujourd'hui », pp. 87-99.

² Certains dialectes sont presque totalement inexistantes sous forme écrite, d'autres beaucoup plus couramment écrits. Si certains domaines de production se partagent entre le recours au littéral ou au dialectal (comme les films, les feuilletons télévisés, les chansons, la publicité, la poésie, les blogs, *etc.*), d'autres sont très marqués : tout ce qui revêt un caractère officiel (administration, politique, éducation, *etc.*) est véhiculé en littéral, alors que tout ce qui touche au domaine privé ou interpersonnel (même au sein du monde professionnel) l'est en dialecte.

³ Le terme "dégradation" traduit l'expression arabe *fasād al-luġa*, "dégradation de la langue". Pour une analyse de la position des grammairiens arabes face à la langue classique, nous conseillons la lecture de Larcher (2010).

⁴ Cf. Calvet (1999) mais aussi Choubachy (2007), pour connaître le point de vue d'un locuteur égyptien sur la question, en particulier sur l'impacte de l'enseignement de la grammaire classique dans le monde arabe. Voir aussi Bohas (2010) pour un exemple concret du conditionnement opéré par l'enseignement de la grammaire traditionnelle.

⁵ Français et anglo-saxons principalement, mais aussi allemands, italiens et espagnols.

⁶ Sur la méthode des grammairiens arabes, cf. Ditters (1990) et Fleisch (1963).

⁷ Les grammairiens invoquent souvent le *kalām al-'arab* (le parler des Bédouins) qui étaient réputés comme parlant l'arabe le plus pur. En effet, traditionnellement, on considère que certaines tribus parlaient l'arabe le plus pur et que cette pureté de langage décroissait à mesure que les populations s'éloignaient de ce centre présumé de "l'Arabité linguistique" et se mélangeaient aux populations non-arabophones. En fait, il y a désaccord chez les spécialistes sur l'interprétation à donner à l'expression même de *kalām al-'arab* : pour certains, il s'agit du parler concret d'Arabes concrets, pour d'autres il s'agit d'une construction conditionnée par la théologie et l'idéologie. A propos de cette vision "concentrique" de la langue arabe, lire Larcher (2004) qui démontre l'incompatibilité de la situation géographique avec cette théorie purement idéologique.

⁸ Ce concept de *sui-langue arabe classique*, qui est l'aboutissement d'une réflexion sur les mécanismes de transmission de la grammaire arabe, est développé dans Pinon (2011).

⁹ L'inimitabilité du Coran, *i 'ġāz* en arabe, est un dogme toujours répandu.

¹⁰ Il faut savoir qu'en France, les arabophones (seulement dialectophones pour certains, ou ayant suivi une scolarité dans le monde arabe et donc formés à la langue "classique" pour d'autres) sont très nombreux en cours d'arabe, que ce soit dans le secondaire ou dans le supérieur.

¹¹ Par *dérivation*, on entend la formation d'un mot par le croisement d'une *racine* (généralement trilitère, couvrant un certain champ sémantique) et d'un *schème* (habillage vocalique et/ou consonantique délivrant un sens particulier). Si le principe même de dérivation comme étant à la base de la morphologie arabe est discuté par certains linguistes, il n'en reste pas moins, à notre connaissance, la seule explication à la création des mots fournie aux élèves et étudiants.

¹² L'arabe connaît deux types de phrase : une phrase nominale, composée d'un thème et d'une information (la structure d'apposition de ces deux éléments suffit à donner le sens de prédication : aucune copule n'est nécessaire), qui met donc l'accent sur le thème à propos duquel une information quelconque est délivrée ; une phrase verbale, commençant par le verbe, qui porte l'emphase sur l'action exprimée par le verbe.

¹³ Les exemples sont nombreux. Pour n'en citer qu'un seul, très documenté, nous pouvons évoquer les systèmes hypothétiques. On continue d'enseigner que dans la phrase conditionnelle, il y a trois particules exprimant l'hypothèse, l'une pour l'éventuel, l'autre pour le potentiel, la troisième pour l'irréel, alors qu'une de ces particules a quasiment disparu à l'heure actuelle et que le système des conditionnelles classique ne tient pas une seconde face aux textes modernes, si tant est qu'il tienne même face aux textes classiques. Nous renvoyons à l'analyse de Sartori (2010).

¹⁴ Il est important de comprendre ce que nous entendons par didactique : pour nous, il ne s'agit pas de trucs et astuces pratiques pour l'enseignant et l'apprenant, mais déconnectant ce dernier de la réalité langagière (par évacuation des phénomènes contrevenants à une règle notamment). Enseigner la grammaire de manière didactique, c'est surtout réfléchir à une pédagogie fondée sur l'*explication* des phénomènes, en considérant que chaque réalisation langagière (réalisation réellement fautive de type lapsus à l'oral ou faute de frappe à l'écrit exceptée) se justifie du point de vue sémantique, et que la production de ce sens particulier est en partie fondée sur la syntaxe. Cette méthode demande à l'enseignant qu'il accepte de prendre du temps en cours pour expliquer la formation de la phrase à partir de la nuance sémantique voulue par le locuteur, ce qui n'est bien évidemment pas toujours évident. Notre expérience personnelle montre cependant que les étudiants sont très réceptifs à ces "discussions", même si elles n'aboutissent pas toujours à une certitude en langue. C'est une manière de concevoir le réalisme linguistique : il existe plusieurs manières d'exprimer la même chose et il n'est pas toujours évident d'expliquer le choix du locuteur, ce qui ne justifie pas d'évacuer les questions soulevées en prétextant une faute du locuteur, le non respect de telle règle de grammaire, etc.

¹⁵ L'évolution des moyens de communication et de la diffusion des textes sur un territoire transnational a des répercussions sur l'emploi de l'arabe littéral. Par exemple, les blogs, qui constituent une passerelle entre écrit public et écrit privé (le discours privé étant habituellement réservé au dialecte), sont nombreux à être alimentés en arabe littéral. Ainsi, la sphère du littéral s'étend petit à petit pour s'affranchir du domaine "officiel" qui lui était auparavant réservé et englober les relations interpersonnelles.

¹⁶ Cf. notamment les conclusions de l'étude de Robache (2009).

¹⁷ A ce propos, lire les remarques d'Auroux (1998), particulièrement le chapitre 3.

¹⁸ Parmi les différents corpus récemment élaborés par les chercheurs, nous retenons le *Corpus of Contemporary Arabic* développé par Al-Sulaiti et Atwel (2006) sur la base de catégories de textes définies en fonction des besoins des usagers dudit corpus. C'est à notre sens celui qui est conceptuellement le mieux réfléchi.

¹⁹ Un tel travail peut paraître surdimensionné s'il s'agit de décrire la langue des dix dernières années, par exemple. C'est le paradoxe de toute étude sur corpus : la langue évolue, et le corpus reste ce qu'il est (sauf si on opte pour un corpus ouvert, de veille). Ce paradoxe peut aisément être transformé en avantage, si l'on envisage ce travail dans un cadre plus grand, celui d'une étude historique de la langue. Le corpus élaboré pour un arabe contemporain devient un corpus de référence pour la période considérée et permet les comparaisons nécessaires à l'étude des évolutions de la langue. Il nous est actuellement permis d'envisager que, dans quelques années, lorsque des études solides fondées sur des corpus représentatifs de différentes périodes auront été réalisées, un travail exhaustif de linguistique historique pourra enfin être amorcé.

²⁰ Le lecteur voulant approfondir la question pourra lire Imbert (2010) ou encore Larcher (1998).